

Présents : Présents : AJASSE Jean Luc, BARNIER Sébastien, BOUQUET Dominique, BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan CHARDON Fabrice, COUFORT Marie Claude, CUBIZOLLE Marie-Pierre, LEYDIER Ludovic, MATHIEU Éric, MERCIER Denise, MERLE Benoît, PASCAL Patrice, PELISSE François

Excusés : RAMBAUD Sébastien

DETR 2021 – Adressage

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2021 doivent être déposés avant le 1 décembre 2019.

Pour 2020 la Commune avait présenté le projet de l'adressage communal qui n'avait pas été retenu.

Compte tenu de l'importance que revêt ce projet en matière de localisation pour les interventions de secours (SDIS, ambulances, médecins...) services de livraison et distribution (courriers, colis, repas...) recensement, Internet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Décide de présenter à nouveau la demande de subvention au titre de la DETR pour le programme 2021 au taux le plus élevé possible, pour réaliser l'adressage sur le territoire communal
- Demande au Maire de réaliser le dossier de demande de subvention
- Prévoit d'inscrire cette dépense au budget 2021

Choix cabinet réalisation Actes Administratifs

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 11 avril 2019, il avait été décidé la régularisation de plusieurs parties de voies communales :

- Partie de La voie communale n° 10 du village de Chazelles jusqu'à l'ancienne limite de Croisances
- Partie de La voie communale n° 7 du village de Védrières jusqu'à la limite de la Lozère lieu nommé « La croix de Saugues »
- Partie de la VC9 sur l'aménagement du virage en 2014 en bas du village du Pouget
- Partie de la piste forestière de Babonnès à Chazelles créée vers 1980

Le géomètre retenu a réalisé les différents procès-verbaux de délimitation pour la modification du parcellaire cadastral.

Il conviendra maintenant de réaliser les actes administratifs nécessaires à ces régularisations.

Le Maire a contacté 2 cabinets pour établir une proposition de prix pour cette prestation : Cabinet FCA (Chambéry) et cabinet Actif 43 (Brives Charensac)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition du cabinet Sarl ACTIF pour la somme de 287.00 €/acte réalisé + les frais d'enregistrement au Service de Publicité Foncière
- Précise que cette dépense sera affectée en section investissement

Fonds 199 – 3° Appel à projet 2020-2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Haute-Loire lance un 3° appel à projet 2020/2022 dans le cadre du « Le Fonds 199 » dédié aux communes de moins de 1000 habitants pour financer les projets de proximité.

Ce Fonds 199 sera au maximum de 40 % du coût du projet dont la dépense subventionnable sera au minimum de 10 000.00 € et au maximum de 50 000.00 €. Le montant de l'aide départementale ne pourra être inférieur à 3 000.00 € et sera plafonné à 20 000.00 €.

Le Maire propose d'affecter cette aide à la réalisation de travaux de voirie communale.

Les travaux concerneraient les voies menant à Verreyrolles, à Vaches et de la limite de Chanaleilles à Montrezon.

Le coût total de ces travaux est estimé à 159 778 € HT

Délégué SPANC

M. LE Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer 2 délégués pour représenter la Commune au Syndicat des Eaux de Vissac Auteyrac section SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)

Dans ce cadre réglementaire, le Conseil Municipal unanime :

- décide d'adhérer au SE2A
- Accepte l'adhésion des autres communes
- Désigne M. BARNIER Sébastien (titulaire) et M. CHARDON Fabrice (suppléant)

Désigne : M. BARNIER Sébastien délégué titulaire

Délégués CLECT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Rives du Haut -Allier, dans sa séance du 5 Avril 2020 a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté de communes des Rives du Haut -Allier et ses communes membres, pour la durée du mandat et a validé la représentativité des communes.

En conséquence le Conseil Municipal est amené à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme : Ludovic LEYDIER (titulaire) Marie-Claude COUFORT (suppléante)

Création Régie des recettes et avances

En concertation avec le receveur municipal, comptable public seul habilité à régler les dépenses et recettes des collectivités, le Maire propose la création d'une régie des recettes et avances qui permettra, pour des raisons de commodité, à un régisseur placé sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Décide la création d'une régie des recettes et avances en application de l'article L2122 -22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Demande au Maire de nommer, par arrêté, Madame BOUQUET Dominique en tant que régisseur

Assurance risques statutaires

La Commune accepte la proposition du Centre de Gestion qui se résume comme suit :

Assureur : CNP – Sofaxis Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : **5,30 %**

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : **1,05 %**

Intervention de Marie-Claude COUFORT

En raison du contexte sanitaire, il est impossible d'organiser le repas des Aînés. En conséquence un colis sera distribué aux habitants en résidence principale de + de 65 ans.

Suivant l'évolution, il pourra peut-être s'organiser un après-midi récréatif au printemps.

En concertation avec Marie Pierre CUBIZOLLE, responsable de la salle communale, voir la possibilité d'acheter de la vaisselle d'occasion à M. POLGE, traiteur, qui a cessé son activité

Intervention de Philippe BOUQUET

Dans le cadre des travaux de voirie rurale éligibles au Fonds 199 pour l'appel à projet 2 qui doit être terminé en Juin 2021, le Conseil a déterminé les chemins ou parties de chemins prioritaires. La mise en concurrence va être lancée prochainement.

Le Conseil réfléchit à la nécessité ou pas de faire l'acquisition d'un lamier adaptable à l'épareuse.

Adressage

Dans le cadre du projet d'adressage postal actuellement en réflexion pour le territoire communal, il conviendra de faire appel à un maître d'œuvre pour assurer la prestation.